



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service associations

2019 DDCT 46 / DJS Subventions (60.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations localisées dans dix arrondissements de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de soutenir douze associations, œuvrant dans dix arrondissements parisiens, dans le domaine de l'éducation, de la solidarité, de la lutte contre les discriminations et qui renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales. Leurs actions s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative et concourent à l'expression citoyenne dans la vie locale.

Dans le 2^{ème} arrondissement :

Créée en 2007, l'association « Air 2 Fêtes » a pour objet de contribuer à l'animation culturelle du 2^{ème} arrondissement par l'organisation de manifestations permettant la valorisation du patrimoine, notamment au travers du bal annuel des conseils de quartier. En 2019, elle reconduit l'organisation de ce bal de la Bourse, qui se tiendra en novembre au Palais Brongniart, dans un esprit citoyen et convivial, avec le soutien de la mairie du 2^{ème} arrondissement et l'aide des bénévoles de l'association, des conseils de quartier et des associations locales. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

Dans le 5^{ème} arrondissement :

L'association « Nadjastream », créée en 2007, conduit le festival « Les Nuits des Arènes » qui met en résonance la parole artistique et la parole citoyenne, via une expérience sensible de l'une et de l'autre, qui favorise l'engagement dans la cité. En 2019, pour la cinquième édition, le public est invité à trois jours de spectacles, de concerts, d'expositions, de conférences, de débats, de jeux et d'ateliers artistiques au cœur des arènes de Lutèce. Cet évènement touche près d'un millier de jeunes agé·e·s de 13 à 30 ans. Une subvention de 8.000 euros est proposée, dont 5 000 € au titre de la participation citoyenne et 3 000 € au titre de la jeunesse.

Dans le 10^{ème} arrondissement :

L'association « Quartier Partagé », créée en 2015, a pour objet d'organiser des actions ou événements bâtis sur les savoir-faire et compétences de ses membres et de promouvoir des initiatives d'accueil et de solidarité en direction des personnes les plus fragiles dans le quartier des gares de l'Est et du Nord. En 2019, elle propose aux habitants de ces quartiers de participer à la mise en œuvre d'événements festifs,

culturels et sportifs en vue de promouvoir l'entraide en faveur des populations démunies ou dans le besoin. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

Dans le 11^{ème} arrondissement :

« L'Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA) », créée en 1974, a pour objectif de permettre aux créateurs d'associations, aux acteurs et gestionnaires associatifs de bénéficier d'un accompagnement approfondi dans le développement et la pérennisation de leurs projets. En 2019, elle poursuit ses actions, à travers son dispositif « Agir pour l'Emploi », qui vise à aider ses 500 associations adhérentes à établir leur diagnostic projet/emploi, à déterminer le type d'emplois susceptible de répondre à leurs attentes, à les accompagner dans leurs décisions et échanges avec la Mission Locale (ML) et Pôle Emploi (PE). Par ailleurs, elle assure une activité de soutien à la vie associative, notamment par la mise à disposition de salles dans le 11^{ème} arrondissement. Une subvention de 25.000 euros est proposée.

Dans le 12^{ème} arrondissement :

L'association « Bolly Deewani », créée en 2008, a pour objet de faire la promotion de la culture indienne à travers notamment l'expression artistique et corporelle. En 2019, elle souhaite organiser la 4^{ème} édition de son festival le Bolly Bazaar, dans le 12^{ème} arrondissement, visant à offrir plusieurs activités au public pour les faire voyager en Inde, notamment à travers la découverte des chorégraphies indiennes. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

Dans le 13^{ème} arrondissement :

L'association « A Première Vue », créée en 2018, a pour objectif de promouvoir et diffuser des objets photographiques de types documentaire et informatif pour tous publics. En 2019, elle poursuit la mise en œuvre de son projet « Les Français – une Aventure » dont l'ambition est d'esquisser au travers des portraits et des paysages une vision des différents enjeux de la société. Il s'agit d'un documentaire photographique consistant à réaliser des prises de vue sur le territoire français, tout particulièrement parisien et notamment dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Radio Olympiades », créée en 2016, a pour objet le développement d'une radio de micro proximité, diffusée sur internet, visant à offrir aux habitants du quartier parisien des Olympiades un espace d'information, de partage et de dialogue permettant de renforcer la cohésion sociale, culturelle et intergénérationnelle. En 2019, elle propose aux jeunes d'expérimenter de façon créative leur citoyenneté, d'exercer leur sens critique, de s'interroger et d'apprendre à s'exprimer à travers la mise en place d'ateliers radio à destination des enfants et adolescents. Une subvention de 1 000 euros est proposée.

Dans le 14^{ème} arrondissement :

L'association « Café Associatif Pernety », créée en 2005, a pour but de gérer et d'animer un café associatif en partenariat avec les habitants et les associations, ainsi que les étudiants de la résidence universitaire. Son objet est de favoriser les échanges, les rencontres et les activités en participant activement à l'animation socioculturelle du 14^{ème} arrondissement. En 2019, dans le but d'intensifier la vie associative de proximité, elle poursuivra la gestion et l'animation de l'espace associatif, le "moulin à café", grâce à une mobilisation de bénévoles investis en cuisine et en animation culturelle. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

Dans le 15^{ème} arrondissement :

L'association « Démocratie Locale Participative du 15^{ème} », créée en 2008, a pour objet de développer et promouvoir la démocratie locale participative, et de servir l'intérêt général par des actions citoyennes à caractère social, humanitaire, éducatif et culturel. En 2019, elle poursuit la mise en œuvre de son projet en développant davantage les actions favorisant l'engagement citoyen et coopératif. Ce projet d'amélioration des savoirs et des pratiques poursuit ses quatre axes prioritaires : actions pour renforcer l'expression publique, actions en faveur de la culture pour tous, actions pour réaffirmer le vivre ensemble, actions de création de médias numériques solidaires. Une subvention de 6.000 euros est proposée.

Dans le 18^{ème} arrondissement :

L'association « École normale sociale », créée en 1930, forme les assistants de service social et propose des formations initiales, supérieures et continues dans le champ du travail social. En 2019, elle poursuit l'animation de la « maison Queneau », portée auparavant par l'association Projets 19, contribuant ainsi à la mise en place d'une dynamique partenariale et inter-associative. Il s'agit d'un projet de local associatif partagé proposant des activités diverses pour tous les habitants du quartier « la Chapelle-Evangile » et de la résidence Raymond Queneau. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

Dans le 20^{ème} arrondissement :

L'association « Autremonde » a été créée en 1994 par des jeunes soucieux de s'investir dans une action solidaire et sociale pour lutter contre les différentes formes d'exclusion. En 2019, elle poursuit ses programmes de formation pour permettre l'acquisition de connaissances et la montée en compétences des bénévoles dans leurs interventions auprès d'un public en grande précarité. Une subvention de 5.000 euros est proposée.

L'association « Couleurs Brazil », créée en 2003, a pour but de promouvoir la culture afro-brésilienne (dances, musiques, capoeira...). En 2019, elle vise à développer plusieurs projets de cours de danse afro-brésilienne, danse indienne, capoeira, théâtre, soutien scolaire...dispensés avec une quinzaine d'associations hébergées, des événements festifs comme le « Village Borrégo », un carnaval, un videgrenier et des fêtes de quartier. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

Pour tenir les engagements pris par le Conseil de Paris lors de la séance de mars 2017, par l'adoption du plan de soutien à la vie associative et à la participation citoyenne consistant à simplifier les démarches des associations et à leur donner plus de sécurité financière et de visibilité, cinq associations bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectifs, à savoir Air 2 Fêtes, Autremonde, l'AGECA, Quartier partagé et l'École Normale Sociale.

La dépense correspondante au présent projet de délibération, d'un montant total de 60.500 €, sera répartie comme suit :

- Air de Fêtes : 3.000 euros ;
- Nadjastream : 8.000 euros ;
- Quartier Partagé : 2.000 euros ;
- AGECA : 25.000 euros ;
- Bolly Deewani : 1.500 euros ;
- À Première vue : 2.000 euros ;
- Radio Olympiades : 1.000 euros ;
- Café associatif Pernety : 2.000 euros ;
- DLP du 15^{ème} : 6.000 euros ;
- Ecole Normale Sociale 3.000 euros ;

- Autremonde : 5.000 euros ;
- Couleurs Brazil : 2.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris